

**COMMUNE DE THORIGNÉ-
FOUILLARD**

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Marché de fourniture et
d'acheminement
d'électricité et de gaz
naturel avec services
associés pour la
commune de Thorigné-
Fouillard et l'EHPAD La
Claire Noé

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2016-19-20

Date limite de remise des plis

30 septembre 2026 à 12h00

Sommaire

Sommaire	2
1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
■ Acheteur	3
■ Description de la prestation	3
■ Caractéristiques principales du contrat	3
■ Allotissement	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
■ Procédure de passation	4
■ Forme du contrat	4
■ Durée du Marché	4
■ Modalités de retrait du dossier de consultation	5
■ Dossier de consultation	5
■ Délai de validité des offres	6
■ Communication et échanges d'informations par voie électronique	6
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
■ Réponse et groupement	6
■ Variantes	6
■ Prestations Supplémentaires Eventuelle (PSE)	6
■ Contenu des plis et conditions de participation	6
■ Modalités de remise des candidatures et offres	8
■ Offres anormalement basses	8
■ Remise des offres électroniques	8
■ Régularisation des offres	9
■ Sélection des candidatures	9
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	10
■ Critères de jugement des offres	10
■ Documents à produire par l'attributaire	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11
■ Voies et délais de recours	11
■ Autorisation du pouvoir adjudicateur	11
■ Suites à donner à la consultation	11

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur

MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD

Esplanade des droits de l'Homme
35235 Thorigné-Fouillard

■ Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel avec services associés.**

Marché de fourniture dont l'objet, décrit plus en détails dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP), est la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel avec les services associés. Les sites considérés sont ceux appartenant à la MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD, dont l'EHPAD La Claire Noé.

Le Marché comprend les prestations suivantes :

- la fourniture complète en énergie des points de livraison définis au Marché,
- l'accès aux réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz naturel et leurs utilisations dans le cadre d'un contrat unique,
- la mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L.321-15 du Code de l'énergie,
- la relation clientèle avec l'identification d'un interlocuteur dédié à la MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD permettant l'organisation de rencontres périodiques,
- la mise à disposition d'un service en ligne permettant de gérer le budget énergétique et de maîtriser les dépenses et les consommations.

Le périmètre du présent marché porte sur la totalité des points de livraison (PDL) en électricité de la MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD et couvrant toutes les options tarifaires (C4, C5). Il inclut également les contrats de courte durée en branchements provisoires ou pérennes. Le périmètre du présent marché porte sur la totalité des points de comptage et d'estimation (PCE) en gaz naturel de la MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD et couvrant toutes les options tarifaires (T1 à T3).

Code CPV	Libellé CPV
31682000-0	Approvisionnement en électricité
09310000-5	Électricité
09123000-7	Gaz naturel
65200000-5	Distribution de gaz et services connexes
65300000-6	Distribution d'électricité et services connexes

■ Caractéristiques principales du contrat

 Objet du contrat	Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel avec services associés
 Acheteur	MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD
 Type de contrat	Marché de fourniture courantes et services
 Structure	Lot n°1 : Fourniture et Acheminement d'électricité avec services associés Lot n°2 : Fourniture et Acheminement de gaz naturel avec services associés
 Lieu d'exécution	MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD

 Délai	Exécution à compter du : Lot n°1 – Électricité : 01/01/2027 (pour les prestations de fourniture) Lot n°2 – Gaz : 01/01/2027 (pour les prestations de fourniture)
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix unitaires.

■ Allotissement

- Lot n°1 « Electricité » : Fourniture et Acheminement d'électricité avec services associés pour l'ensemble des PDL de la MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD. Ces PDL sont listés dans l'Annexe 1.1 au Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Lot n°2 « Gaz » : Fourniture et Acheminement de gaz naturel avec services associés pour l'ensemble des PCE de la MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD. Ces PCE sont listés dans l'Annexe 1.2 au Cahier des Clauses Particulières (CCP)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation

Appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-2 et des articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

■ Forme du contrat

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché de fourniture courantes et services.

■ Durée du Marché

La durée du marché est celle comprise à compter de sa date de notification et l'échéance des prestations de fournitures indiquées ci-dessous.

Les prestations de fournitures, en électricité et en gaz, prévues au Marché prennent effet et pour les durées suivantes :

- **Lot n°1 – Électricité :**
 - Prise d'effet : au 01/01/2027 pour l'intégralité des sites (voir Annexe 1.1 – Périmètre de fourniture)
 - Solution de base : **Durée de trois (3) ans.** L'échéance du marché est fixée à la date du 31/12/2029.
 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE n°1) : Fourniture d'électricité renouvelable selon les dispositions prévues à l'article 14 du CCP.
- **Lot n°2 – Gaz naturel :**
 - Prise d'effet : au 01/01/2027 pour 4 sites et au 01/07/2027 pour le reste du périmètre (voir Annexe 1.2 – Périmètre de fourniture)
 - Solution de base : **Durée de quatre (4) ans.** L'échéance du marché est fixée à la date du 31/12/2030.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable par les candidats sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Il est recommandé aux opérateurs économiques de s'authentifier et d'indiquer une adresse de courrier électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les opérateurs économiques sont informés du fait que tous les échanges se feront en utilisant cette adresse de courrier électronique.

Les candidats sont invités à déposer de préférence leur pli plusieurs heures avant la clôture de la consultation, afin de pouvoir intervenir en cas de difficulté technique lors du dépôt.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes :
 - Cadres de mémoire technique et environnemental pour les lots 1 et 2,
- l'Acte d'Engagement (AE) du lot 1 « Electricité » et ses annexes :
 - Bordereau des Prix Unitaires / Détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) pour la solution de base du Marché pour la solution de base et pour la Prestation Supplémentaire Éventuelle n°1 du Marché
- l'Acte d'Engagement (AE) du lot 2 « Gaz » et ses annexes :
 - Bordereau des Prix Unitaires / Détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) pour la solution de base
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché et ses annexes :
 - Annexe 1 : Bordereau des sites de consommation avec :
 - Annexe 1.1 pour le lot n°1 « Électricité »,
 - Annexe 1.2 pour le lot n°2 « Gaz »,
 - Annexe 2 : Annexe relative à la Donnée
 - Annexe 3 : Cadres de Mémoire Technique et environnemental
 - 3.1 : Cadre de Mémoire Technique et environnemental lot n°1 « Électricité »
 - 3.2 : Cadre de Mémoire Technique et environnemental lot n°2 « Gaz »
- DC1 lettre candidature pré-rempli
- DC2 Déclaration candidat pré-rempli

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres pour l'accord-cadre des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres

Les offres remises par les candidats doivent être valables pour une durée de 5 heures, soit le 30 septembre 2026 de 12h à 17h.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>. Les échanges se feront en utilisant l'adresse de courrier électronique enregistrée dans le compte fournisseur et vérifiée par le portail.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Réponse et groupement

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées au stade du Marché

■ Prestations Supplémentaires Eventuelle (PSE)

Pour le lot n°1, le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle (imposée), avec chiffrage obligatoire, relative à la fourniture d'électricité renouvelable selon les dispositions définies à l'article 14 du CCP, sur la durée totale du marché (3 ans)

La décision de retenir ou non cette prestation supplémentaire éventuelle sera prise par le Pouvoir Adjudicateur au moment de l'attribution du marché.

■ Contenu des plis et conditions de participation

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- A - Document commun à l'ensemble des membres du groupement le cas échéant :

- Une « lettre de candidature – désignation du mandataire par ses co-traitants », imprimé du ministère de l'économie et des finances – Direction des Affaires Juridiques - DC1* (ou engagement équivalent), dûment complété.

- B - Document à produire par chaque membre du groupement le cas échéant :

- Une "déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement", imprimé du ministère de l'économie et des finances – Direction des Affaires Juridiques DC2(*) (ou engagement équivalent) dûment complété. Le candidat devra compléter l'ensemble des rubriques, à l'exception de la rubrique I et y joindre les documents suivants.

(*) Ces documents sont joints au règlement de la consultation.

- + Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant les services et fournitures objet du Marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ou équivalent.
- + Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- + Une attestation sur l'honneur que le candidat :
 - Est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
 - Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
 - Ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail.
- + Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- + Pour les candidats ne figurant pas sur la liste des fournisseurs autorisés au mois d'août 2023, une copie de l'autorisation de fourniture délivrée par le Ministre chargé de l'énergie, conformément aux l'article R443-1 à R443-4 du code de l'énergie.

C - Document à produire en cas de sous-traitance le cas échéant :

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;
- L'attestation sur l'honneur prévue au point B ci-avant ;
- La preuve qu'il disposera des capacités du sous-traitant pour l'exécution du marché public.

Conformément à l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs dont la production est exigée ci-dessus, que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, **à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.**

Le pouvoir adjudicateur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs fournis ou obtenus.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Conformément à l'article R2142-3 du Code de la commande publique, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut également faire état des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. À ce titre, le candidat produit un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques.

En cas de groupement :

- l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.
- il est précisé que les justificatifs demandés ci-dessus devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature (DC1), fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres.

En cas de candidatures incomplètes, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à 5 jours. Le pouvoir adjudicateur en informera alors les autres candidats qui auront la possibilité

de compléter leur candidature dans le même délai. Les candidatures non régularisées dans le délai imposé par le pouvoir adjudicateur feront l'objet d'un rejet et l'offre correspondante ne sera pas analysée.

Outre les documents inhérents à **sa candidature**, le candidat remettra à l'appui de **son offre**, pour chaque Lot :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le mémoire technique et environnemental (forme libre, d'une taille de 30 pages maximum, soit 15 feuillets recto/verso, annexes comprises) comprenant les éléments suivants, tels que décrits en annexe au présent règlement :
 - o Démarche environnementale ainsi que les moyens organisationnels et humains affectés à l'exécution du contrat
 - o Méthodologie proposée pour le suivi des contrats
 - o Modalités de facturation proposées
- Le bordereau des Prix unitaires (BPU) / Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du Marché pour le Lot concerné.

■ Modalités de remise des candidatures et offres

Les **candidatures et offres** doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Les **copies de sauvegarde** et les éléments des candidatures et offres qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à l'adresse indiquée en **annexe 1** du présent règlement de consultation.

Les **candidatures et offres** doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature de l'offre est possible dès la remise des plis mais n'est pas obligatoire.

En revanche, il sera ultérieurement demandé à l'attributaire de signer son offre électroniquement ; et ce dans un délai de dix jours calendaires à compter de la demande qui en sera faite. Passé ce délai, le contrat sera attribué au candidat suivant selon l'ordre de classement des offres. La signature du dossier zippé dans lequel se trouverait l'acte d'engagement ne vaut pas signature électronique dudit document.

■ Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres, article 2151-6 du Code de la Commande Publique.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le

profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contradictions d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Régularisation des offres**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquant devront être alors fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Sélection des candidatures**

Les candidatures seront analysées au regard des capacités techniques, professionnelles, économiques et financières des candidats, et admises si elles sont suffisantes au regard de l'objet du marché.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère économique	Pondération
1. Valeur économique	80 points sur 100
Critère technique et environnemental	Pondération
2. Valeur technique et environnementale Comprenant les 3 sous-critères suivants :	20 points sur 100
A. Démarche environnementale ainsi que les moyens organisationnels et humains affectés à l'exécution du contrat	5 points sur 100
B. Méthodologie proposée pour le suivi des contrats	10 points sur 100
C. Modalités de facturation proposées	5 points sur 100

Modalités de calcul des notes :

Voir annexe n°2 au présent règlement de consultation.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Documents à produire par l'attributaire

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire à la remise des offres techniques et financières les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
Assurance responsabilité civile	Attestation garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du Titulaire du Marché pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur la plate-forme de la Collectivité : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les différents litiges qui n'auraient pas pu être réglés par les dispositions du présent marché seront portés devant les tribunaux du siège social du Pouvoir Adjudicateur ou déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

■ Autorisation du pouvoir adjudicateur

Le Pouvoir Adjudicateur autorise expressément les candidats à recueillir auprès des gestionnaires de réseau les données techniques et contractuelles (historiques de consommations, puissances souscrites, tarifs d'acheminements, segments, etc.), en soutirage et en injection, pour l'ensemble du périmètre de consultation, constitué des PDL indiqués dans l'Annexe 1 du présent CCP (fourniture d'électricité) et des PCE indiqués dans l'Annexe 2 du présent CCP (fourniture de gaz).

Cette autorisation est donnée pour une durée de 90 jours à compter de la date de publication du présent marché.

■ Suites à donner à la consultation

Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut à tout moment déclarer sans suite la présente procédure de consultation.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les

concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)

**ANNEXE N°1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION : ÉTIQUETAGE UNIQUEMENT
POUR **PLI DE SAUVEGARDE****

A COLLER SUR ENVELOPPE D'EXPEDITION (en haut à gauche) :

Commune :	MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD	Service Finances :	
		R.A. / R.O..	
Programme :	Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel avec services associés Lot n°1 - Electricité		
Nom de l'opérateur économique ou en cas de groupement du Mandataire :	PLI DE SAUVEGARDE NE PAS OUVRIR		
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
N° d'enregistrement à l'arrivée :			Pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD Esplanade des droits de l'Homme 35235 Thorigné-Fouillard

A COLLER SUR ENVELOPPE D'EXPEDITION (en haut à gauche) :

Commune :	MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD	Service finances :	
		R.A. / R.O..	
Programme :	Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel avec services associés Lot n°2 - Gaz		
Nom de l'opérateur économique ou en cas de groupement du Mandataire :	PLI DE SAUVEGARDE NE PAS OUVRIR		
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
N° d'enregistrement à l'arrivée :			Pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD Esplanade des droits de l'Homme 35235 Thorigné-Fouillard

ANNEXE N°2 AU REGLEMENT DE CONSULTATION :

MODALITES DE JUGEMENT DES OFFRES

Modalités de jugement des offres :

Critère 1 - Valeur économique (80 points) : La valeur économique est notée sur la base des offres de prix fournies par le Candidat à l'Annexe BPU-DQE de l'Acte d'Engagement.

L'analyse sera effectuée à partir d'une estimation du coût total du marché (acheminement et taxes incluses et hors TVA), basée sur les caractéristiques techniques des sites et sur l'historique de consommation indiquées dans l'Annexe BPU-DQE.

La note maximum de 80 pour ce critère est attribuée au candidat le moins-disant sur le coût total du marché pour l'ensemble des points de livraison et sur la durée totale de fourniture.

Pour les autres offres, la note sera calculée selon la règle de proportionnalité suivante basée sur l'offre la moins-disante :

$$Note = \frac{\text{Prix de l'offre la moins disante [HTVA]}}{\text{Prix proposé par le candidat [HTVA]}} * 80$$

Critère 2 - Valeur technique et environnementale (20 points) : l'évaluation par sous-critère permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 85 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère.

Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

$$Note\ technique = 20 \times (\text{somme des évaluations de l'offre du candidat notée}) / (\text{somme des évaluations de l'offre ayant obtenu le plus de points})$$

Chaque sous-critère suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :

- o **A - Démarche environnementale ainsi que les moyens organisationnels et humains affectés à l'exécution du contrat (5 points)**
- o **B - Méthodologie proposée pour le suivi des contrats (10 points)**
- o **C - Modalités de facturation proposées (5 points)**

- Sous-critère A - Moyens organisationnels et humains affectés à l'exécution du contrat (5 points)

Le candidat présentera ou décrira :

- o La politique environnementale et sociétale du fournisseur appliquée au présent contrat de fourniture ;
- o La méthodologie d'approvisionnement du fournisseur (incluant notamment la politique d'investissement dans les énergies renouvelables) ;
- o L'interlocuteur (identité, fonction, nom et coordonnées) désigné pour assurer la relation clientèle, ainsi que les moyens organisationnels ;

- L'interlocuteur identifié et ses suppléants chargés de répondre aux questions de l'Acheteur en application du CCP en précisant identités, fonctions, noms et coordonnées et le service auquel ils sont rattachés ;
 - Les délais de réponses aux questions ;
 - Le détail et les modalités de fonctionnement du service d'information mis à disposition de l'Acheteur pour le suivi des évolutions légales, juridiques et tarifaires liées au marché de l'énergie ;
 - Les modalités d'accompagnement de l'Acheteur dans la maîtrise des consommations ;
 - Les modalités d'organisation de la rencontre bilan annuel et joindra un exemple de compte-rendu d'activité intégrant les informations techniques, financières et énergétiques décrites au CCP ;
 - Si d'autres réunions sont prévues par le candidat : leur nombre, les modalités d'organisation et leur contenu seront également précisés ;
 - La méthodologie mise en œuvre pour prendre en charge le périmètre des sites existant (planning, organisation de la bascule des points de fourniture) ;
 - Tout élément pouvant répondre aux besoins de l'Acheteur.
- Sous-critère B - Méthodologie proposée pour le suivi des contrats (10 points)

Le candidat présentera ou décrira :

- Les caractéristiques essentielles et les fonctionnalités de l'espace clientèle dédié, accessible via internet. L'outil devra permettre a minima :
 - De trouver les noms et coordonnées des interlocuteurs commerciaux et gestionnaires de compte affectés au marché ;
 - Pour le suivi des consommations et puissances atteintes :
 - D'obtenir des tableaux de bord et une visualisation graphique des consommations site par site, ou par regroupement de sites. Les tableaux de bord et la visualisation, ainsi que l'export des données afférentes (sous format tableur : .xlsx ou .csv), pourront être paramétrés par l'utilisateur. Le nombre et les champs paramétrables seront précisés par le candidat.
 - De paramétrer des alertes en cas de dérive des consommations, en cas de présence de dépassements de puissance souscrite ou en cas de facturation d'énergie réactive.
 - De télécharger les points 5 minutes d'un site
 - Pour le suivi de la facturation :
 - De télécharger sous forme dématérialisée les factures correspondant à ses points de livraison. Ces factures devront avoir la même forme que celles présentes sur le portail Chorus Pro ;
 - D'exporter, à minima sous format les données de facturation voulues par la Collectivité, au plus tard, 1 mois après le mois concerné ;
 - Explicatif des factures,

En outre, il est attendu, en complément :

- Une description de la capacité de l'espace clientèle dédié à rendre accessibles les données techniques et facturation ;
 - Une description des éventuels services proposés par l'espace clientèle dédié et la possibilité d'y souscrire en ligne ;
 - Un lien temporaire d'accès ou des copies d'écran permettant d'apprécier l'ergonomie de l'espace clientèle dédié ;
 - Une description des plus-values que cet outil apporte à l'Acheteur ;
- Les modalités de suivi de la flexibilité (outils et alertes)
 - Les modalités de réalisation de l'étude d'optimisation du tarif d'acheminement (lot n°1 et lot n°2) et des puissances souscrites (lot n°1) des sites

- Sous-critère C - Modalités de facturation proposées (5 points)

Le candidat présentera ou décrira :

- Un modèle de facture mono-site, un modèle de facture multi-sites, ou à défaut un modèle de bordereau de regroupement, conformes aux dispositions du CCP du Marché ;
- En complément de l'export disponible sur l'espace clientèle dédié, les modalités d'obtention d'un export « sur-mesure » des données de facturation au travers d'un interlocuteur dédié ;
- Les modalités qu'il met en œuvre pour la refacturation des sommes dues au titre de l'accès au réseau et des prestations spécifiées au catalogue des prestations du gestionnaire de réseau de distribution ;
- Les modalités qu'il met en œuvre pour le pré-contrôle externe des factures, ou des avoirs, par le Pouvoir Adjudicateur, notamment au début du marché et lors d'évolutions tarifaires ;
- Les modalités qu'il met en œuvre pour le contrôle interne des factures ou des avoirs, l'identification des anomalies (notamment les erreurs de relève) et la gestion des erreurs de facturation ;
- Le processus et le délai de traitement des factures rejetées ou recyclées sur la plateforme CHORUS PRO ;
- La référence retenue pour le suivi des indices utilisés pour la révision des CEE ;
- Les sites éligibles à une régularisation du coût de la capacité et les modalités de calcul de cette régularisation (uniquement lot n°1)

Les dispositions proposées par le candidat et figurant au mémoire justificatif de l'offre seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges qui prévalent dans l'ordre de priorité des pièces contractuelles.

La note finale de l'offre sera le total des deux notes distribuées.

Le classement des offres s'effectue de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée classée dernière.

Pour chaque Lot, l'offre la mieux classée parmi les offres reçues sera retenue pour être Titulaire du Lot concerné.

Le candidat attributaire, sous peine de rejet de son offre, devra produire les certificats et attestations mentionnés aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la commande publique, ainsi qu'une copie de l'autorisation de fourniture délivrée par le Ministre chargé de l'énergie, conformément aux l'article R443-1 à R443-4 du code de l'énergie (pour le candidat ne figurant pas sur la liste des fournisseurs autorisés au mois d'août 2023).